



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 11 août 2022

Résolution de M. Valery Beaud du 5 avril 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. David Raedler et consorts : « Faudrait-il remplacer l'autoroute de la Maladière par un Boulevard Olympique ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 5 avril 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. David Raedler et consorts « Faudrait-il remplacer l'autoroute de la Maladière par un Boulevard Olympique ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Valery Beaud :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible, en coordination avec les instances supérieures, pour requalifier dans les meilleurs délais le tronçon autoroutier entre la jonction de Malley et la Maladière ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité estime que le projet de déclasser et requalifier l'autoroute entre les jonctions de Malley (dite de la Bourdonnette) et de la Maladière recèle d'importantes potentialités urbanistiques et bénéfiques environnementaux. Les conclusions de l'étude exploratoire de 2016 restent valables et fournissent les bases sur lesquelles s'appuyer pour développer un futur projet.

Le déclassement de l'autoroute devant s'accompagner de réflexions urbanistiques sur un périmètre élargi afin de planifier une insertion harmonieuse avec le contexte sensible des rives du lac, son élaboration et sa réalisation requièrent l'engagement d'importantes ressources financières et en personnel.

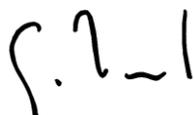
Il convient de rappeler que le Canton a estimé, dans le Plan directeur cantonal (PDCn), que le potentiel de croissance de Lausanne était déjà couvert par les nombreux projets planifiés ou en cours de réalisation et que, dès lors, le projet ne pourrait être réalisé qu'à l'horizon du prochain PDCn.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité est d'avis que le projet reste très intéressant pour la Ville et qu'il mérite de faire l'objet d'études complémentaires en prolongement au développement actuel de la ville.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

